

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

La création et la conception des scénarios de démonstration et d'essai sont basées sur les principes suivants :

1. Limiter les ressources et le temps que le soumissionnaire doit consacrer au processus d'évaluation en :
 - a. limitant la durée des périodes que le soumissionnaire doit passer sur place pour les phases de démonstration et d'essai;
 - b. identifiant clairement ce qui devra être fait avant les phases de démonstration et d'essai;
 - c. utilisant ou extrapolant les entrées ou les tâches effectuées au cours des phases de démonstration et d'essai.
2. Limiter le nombre d'employés du SCC à former sur l'équipement du soumissionnaire et sur les logiciels fournis pour l'accomplissement des phases de démonstration et d'essai.
3. Limiter le nombre d'activités et de tâches que le personnel du SCC aura à accomplir directement avec l'équipement ou le logiciel de surveillance électronique du soumissionnaire qui sera utilisé au cours des phases de démonstration et d'essai.

Les quatre soumissionnaires classés en tête après l'évaluation écrite seront invités à participer aux phases de démonstration et d'essai. Toutes les activités de démonstration et d'essai se dérouleront au Service correctionnel du Canada, au Collège régional du personnel de l'Ontario, à Kingston, en Ontario, pendant une période de quatre jours, avec une journée supplémentaire à Ottawa la semaine suivante. Chaque journée sera consacrée aux activités de démonstration et d'essai d'un seul soumissionnaire. Les séances se dérouleront entre 9 et 16 heures, avec une pause-repas de 12 à 13 heures.

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration no 1 : Milieu de la formation/mise à l'essai	Horaire et durée	Référence(s)	Commentaires
<p>Le scénario de démonstration n° 1 est constitué des activités suivantes à exécuter au cours de la phase de démonstration :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En utilisant le poste de travail standard du Service correctionnel Canada qui vous sera fourni pour ces activités, connectez-vous à la solution logicielle de SE – milieu de formation – sous le nom de Michael Kelly, gestionnaire des Opérations dans la collectivité (les comptes d'utilisateur sont décrits dans le scénario de démonstration n° 2). 2. Démontrer l'existence d'un milieu de formation et d'un milieu de production. 3. Montrer comment la formation peut être conduite dans le milieu de formation. 4. Montrer comment les essais peuvent être conduits dans le milieu de formation. 5. Démontrer que le milieu de formation/mise à l'essai offre toutes les fonctionnalités et capacités définies pour le milieu des Opérations. (Remarque : il n'est pas nécessaire de démontrer individuellement chaque fonction.) 6. Montrer comment les opérations peuvent être conduites dans le milieu de production en même temps que la formation et les essais sont conduits dans le milieu de formation. 7. Montrer comment les dispositifs de SE peuvent être transférés d'un milieu à l'autre par le personnel du SCC. <p>Pour les démonstrations et les essais, on utilisera le milieu de formation.</p>	<p>09 h 00 à 09:10</p>	<p><u>Annexe A :</u> 2.3.1 Fonctionnalité générale de l'application</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'entrepreneur doit fournir une application logicielle de SE qui permettra au personnel du SCC de gérer les délinquants inscrits dans le cadre du SE-PPII. 2. L'entrepreneur doit offrir un milieu pour l'application logicielle que le SCC pourra utiliser à des fins de formation ou de mise à l'essai, qui répond aux conditions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 2.1. le milieu de formation ou d'essais devra offrir toutes les fonctionnalités et les capacités définies pour le milieu des Opérations; 2.2. il devra être possible pour le SCC de déplacer des dispositifs entre les milieux de formation et de production sans l'intervention de l'entrepreneur. <p>2.3.7.1 L'application logicielle de SE doit donner accès à l'ensemble de ses fonctionnalités ainsi qu'à toutes ses fonctions administratives et pour les utilisateurs par l'intermédiaire de l'interface du navigateur Web standard du SCC, MS Internet Explorer, version 7.0, et ses versions à venir.</p>	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 2 :

Création de comptes/Accès basés sur les rôles

Le scénario de démonstration n° 2 est constitué des activités suivantes à exécuter au cours de la phase de démonstration :

1. Avant la démonstration, créer des comptes dans la solution logicielle de SE pour Peter Kane, Robert Smith et Glenn Brown, en utilisant les renseignements du tableau ci-après. Si des renseignements supplémentaires, autres que ceux donnés ici, sont nécessaires pour la création de comptes, le soumissionnaire sera prié d'entrer les renseignements qu'il juge appropriés.
2. Avant la démonstration, effectuer les activités suivantes en utilisant les comptes créés pour Peter Kane, Robert Smith et Glenn Brown. Ces activités sont nécessaires pour vérifier leur enregistrement dans la liste de contrôle qui fera l'objet du scénario n° 13 (Vérification des accès) :
 - 2.1. tentatives d'ouverture de session réussies;
 - 2.2. tentatives d'ouverture de session non réussies;
 - 2.3. événements de verrouillage de compte;
 - 2.4. événements de déverrouillage de compte;
 - 2.5. fermeture de session par l'utilisateur
3. Avant la démonstration, effectuer les activités suivantes en utilisant les comptes créés pour Peter Kane, Robert Smith et Glenn Brown. Ces activités seront utilisées dans d'autres scénarios.
 - 3.1. Créer des zones et des horaires pour un délinquant.
 - 3.2. Créer un compte « voir seulement » pour un autre employé.
 - 3.3. Examiner les mouvements d'un délinquant.
 - 3.4. Réinitialiser le mot de passe d'un utilisateur « voir seulement ».
4. Au cours de la démonstration, montrer l'existence d'un compte au nom de Peter Kane, agent de libération conditionnelle. Démontrer que ce compte est associé au Bureau de libération conditionnelle de Kingston. Démontrer que les privilèges du compte sont restreints à « voir seulement ».
5. Au cours de la démonstration, montrer l'existence d'un compte au nom de Robert Smith, responsable des agents de libération conditionnelle. Démontrer que le compte est associé au Bureau de libération conditionnelle de Kingston. Démontrer que les privilèges du compte sont restreints à « voir seulement ».
6. Au cours de la démonstration, montrer l'existence d'un compte au nom de Glenn Brown, agent de contrôle. Démontrer que ce compte est associé au Centre national de surveillance. Démontrer que les privilèges de ce compte comprennent « créer », « modifier » et « actualiser » les renseignements sur le délinquant.

Nom de l'agent	Établissement	Titre	Privilèges d'accès		

Horaire et durée

Référence(s)

Commentaires

Service correctionnel du Canada

09 h 10 Demande de propositions SE-PPII

à Scénarios de démonstration et d'essai
09 h 25 : 2.3.5 Exigences en matière de contrôle de l'accès, de vérification et de sécurité

Afin d'aider le SCC à respecter ses obligations prévues par la PSG et la GSTI, l'application logicielle de SE doit satisfaire aux exigences décrites dans la section 2.3.5.

1. L'application logicielle de SE doit fournir les éléments suivants :
 - 1.1. une fonction de gestion des comptes pour créer des comptes;
 - 1.2. une fonction de gestion des privilèges pour créer et attribuer des privilèges en matière d'accès;
 - 1.3. une fonction d'identification et d'authentification pour s'assurer que l'accès est restreint à ceux qui sont autorisés;
 - 1.6 des fonctions de contrôle d'accès qui restreindront les utilisateurs en fonction de leurs privilèges en matière d'accès;
2. L'application logicielle de SE doit comprendre des caractéristiques et fonctions de sécurité qui limitent l'accès à des éléments de données particuliers à l'intérieur de la base de données, selon le profil de l'utilisateur.

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 3 : Créer un profil de délinquant et lui attribuer un dispositif de SE	Horaire et durée	Référence(s)	Commentaires															
<p>Les activités du scénario de démonstration n° 3 sont à exécuter au cours de la phase de démonstration.</p> <p>1. Avant la démonstration, créer des profils nécessaires pour les délinquants « A », « B » et « D » en utilisant le compte créé pour l'agent de contrôle Glenn Brown. Si des renseignements supplémentaires, autres que ceux donnés ici, sont nécessaires pour la création des profils, le soumissionnaire sera prié d'entrer les renseignements qu'il juge appropriés. Utiliser le numéro de référence du dispositif de SE comme unique identifiant pour un délinquant. Ne pas entrer le nom d'un délinquant.</p> <table border="1" data-bbox="182 760 1032 980"> <thead> <tr> <th>Délinquant</th> <th>Numéro de référence SE</th> <th>Bureau de supervision</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>10000000001A</td> <td>Bureau libération cond. Kingston</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>10000000002B</td> <td>Bureau libération cond. Kingston</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>10000000003C</td> <td>Bureau libération cond. Kingston</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>10000000004D</td> <td>Bureau libération cond. d'Ottawa</td> </tr> </tbody> </table> <p>2. Au moins 72 heures avant la démonstration, attribuer un dispositif de SE pleinement fonctionnel et chargé au délinquant B. Ce dispositif de SE sera utilisé dans le scénario de démonstration n° 11.</p> <p>3. Au moins une heure avant la démonstration, attribuer un dispositif de SE pleinement fonctionnel et chargé au délinquant A. (À noter qu'au cours de la démonstration, les dispositifs de SE seront attribués à d'autres délinquants (p. ex. dans le scénario de démonstration n° 4).)</p> <p>4. Au cours de la démonstration, créer le profil nécessaire pour le délinquant « C », en utilisant le compte créé pour l'agent de projet principal – Bob Smart (administration centrale du SCC). Si des renseignements supplémentaires, autres que ceux donnés ici, sont nécessaires pour la création des profils, le soumissionnaire sera prié d'entrer les renseignements qu'il juge appropriés. Ne pas entrer le nom d'un délinquant.</p>	Délinquant	Numéro de référence SE	Bureau de supervision	A	10000000001A	Bureau libération cond. Kingston	B	10000000002B	Bureau libération cond. Kingston	C	10000000003C	Bureau libération cond. Kingston	D	10000000004D	Bureau libération cond. d'Ottawa	<p>09 h 25 à 09 h 45</p>	<p><u>Annexe A</u> :</p> <p>2.3.1 Fonctionnalité générale de l'application</p> <p>2.3.1.3 L'application logicielle de SE doit permettre au SCC d'entrer un numéro d'identification alphanumérique unique d'au moins douze (12) caractères pour chaque délinquant inscrit au SE-PPH. Ceci permettra au SCC d'entrer des caractères alphabétiques et numériques (p. ex. dans le champ « nom » de l'application) et de faire des recherches sur cet identifiant.</p>	
Délinquant	Numéro de référence SE	Bureau de supervision																
A	10000000001A	Bureau libération cond. Kingston																
B	10000000002B	Bureau libération cond. Kingston																
C	10000000003C	Bureau libération cond. Kingston																
D	10000000004D	Bureau libération cond. d'Ottawa																

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

5. Au cours de la démonstration, faire une recherche sur chaque délinquant en utilisant les numéros de référence SE du tableau ci-dessus.			
---	--	--	--

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 4 : Pose et retrait d'un dispositif de SE	Horaire et durée	Référence(s)	Commentaires
<p>Le scénario de démonstration n° 4 comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au cours de la démonstration, installer un dispositif de SE sur la structure cylindrique de circonférence approximative égale à 176 mm qui est illustrée à l'annexe A. 2. Au cours de la démonstration, installer un dispositif de SE sur la structure cylindrique de circonférence approximative égale à 300 mm qui est illustrée à l'annexe A. 3. Au cours de la démonstration, installer le dispositif de SE attribué au délinquant A sur la jambe gauche de l'employé du SCC désigné. 4. Au cours de la démonstration, installer le dispositif de SE attribué au délinquant B sur la jambe droite du même employé du SCC désigné. 5. Au cours de la démonstration, montrer le processus qu'un agent de libération conditionnelle du SCC utilisera pour retirer le dispositif de SE de la jambe du délinquant en enlevant le dispositif de SE attribué au délinquant B de la jambe droite de l'employé du SCC désigné. 6. Au cours de la démonstration, réinstaller le dispositif de SE attribué au délinquant B sur la jambe droite du même employé du SCC désigné. 7. Au cours de la démonstration, montrer qu'un dispositif de SE peut être facilement retiré sur le terrain par un membre des services médicaux ou de police non formé au système de SE, en coupant le bracelet qui retient le dispositif de SE attribué au délinquant B au moyen de ciseaux médicaux jetables, fournis par le SCC. Voir l'annexe J pour l'image des ciseaux médicaux jetables qui seront utilisés pour la démonstration. 8. Au cours de la démonstration, montrer qu'une alerte a été reçue pour indiquer que le bracelet a été coupé. 9. Au cours de la démonstration, montrer comment le bracelet du dispositif de SE peut être remplacé pour rétablir sa fonctionnalité et que ce remplacement supprime les alertes émises. Ne pas réinstaller le dispositif de SE sur la jambe de l'employé du SCC. 	<p>09 h 45 à 10 h 05</p>	<p><u>Spécification :</u></p> <p>2.1.4 Le bracelet du dispositif de SE doit s'adapter aux mensurations de la cheville d'un homme ou d'une femme, soit à une circonférence de cheville comprise entre un minimum de 176 mm et un maximum d'au moins 300 mm.</p> <p>2.10.1 Le bracelet du dispositif de SE doit pouvoir être coupé en cas d'urgence au moyen de ciseaux médicaux jetables, comme définis dans la norme 21 CFR 880.6820 (FDA).</p>	

Service correctionnel du Canada
 Demande de propositions SE-PPH
 Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 5 : Sabotage d'un dispositif de SE	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario de démonstration n° 5 comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au cours de la démonstration, en utilisant le dispositif de SE attribué au délinquant B, montrer la capacité de détection de toutes les tentatives de sabotage, autres que l'action de couper le bracelet. La démonstration des capacités de détection de tentatives de sabotage devrait comprendre : <ol style="list-style-type: none"> 1.1. sabotage du bracelet du dispositif; 1.2. tentative de détruire ou d'ouvrir le dispositif, notamment son boîtier ou de toute autre partie. 2. Au cours de la démonstration, montrer toutes les alertes et autres messages reçus par le logiciel de SE en rapport avec les capacités de détection des tentatives de sabotage. 	10 h 05 à 10 h 20	<p><u>Annexe A</u> :</p> <p>2.3.1.6 L'application logicielle de SE doit fournir des notifications (« alertes »).</p> <p>2.3.4.1 L'application logicielle de SE doit détecter chacune des conditions suivantes concernant un dispositif, qu'il fonctionne en mode de GPS ou par RF, et fournir une notification immédiate dans chacune de ces situations :</p> <p>2.3.4.1.7 Sabotage de l'équipement, y compris les composants suivants :</p> <p>2.3.4.1.7.2 dispositif de SE;</p> <p>2.3.4.1.7.3 bracelet.</p> <p><u>Spécification</u> :</p> <p>2.6.5.1 La solution de SE doit produire une alarme de sabotage en cas d'ouverture ou de tentative du boîtier du dispositif de SE.</p>	

Service correctionnel du Canada
 Demande de propositions SE-PPII
 Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 6 : Recharge du dispositif et niveau de la pile	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario de démonstration n° 6 comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avant la démonstration, vérifier qu'un dispositif de SE pleinement fonctionnel est disponible avec une pile dont le niveau de charge est compris entre 30 % et 60 %. 2. Au cours de la démonstration, attribuer au délinquant C un dispositif de SE pleinement fonctionnel avec une pile dont le niveau de charge est compris entre 30 et 60 %. 3. Au cours de la démonstration, le SCC annoncera que l'agent du Centre national de surveillance (CNS) a demandé au délinquant C de recharger son dispositif de SE. 4. Au cours de la démonstration, montrer comment le délinquant C s'y prend pour recharger son dispositif de SE. 5. Au cours de la démonstration, montrer comment l'agent du CNS peut savoir si le délinquant C a chargé ou non son dispositif de SE. 6. Au cours de la démonstration, montrer comment l'agent du CNS peut déterminer le niveau de charge du dispositif de SE. 7. Au cours de la démonstration, montrer comment le délinquant C peut cesser de charger son dispositif de SE après environ 10 minutes et avant la durée nécessaire pour obtenir une pleine charge. 8. Au cours de la démonstration, montrer comment l'agent du CNS peut savoir que le délinquant C a cessé de charger son dispositif de SE. 9. Au cours de la démonstration, montrer comment l'agent du CNS peut déterminer le niveau de charge actuel du dispositif de SE. 	<p>10 h 20 à 10 h 35</p>	<p><u>Annexe A</u> :</p> <p>2.3.1.8. L'application logicielle de SE doit avoir la capacité d'afficher les indications suivantes à propos de la pile de chaque dispositif de SE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 pile en cours de recharge; 2 niveau actuel de charge du dispositif; 3 anomalie de fonctionnement de la pile ou du chargeur. 	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 7A : Création de zones et d'horaires – Zone d'inclusion (dans laquelle le délinquant doit rester)	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario de démonstration n° 7A comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avant la démonstration, créer une zone d'inclusion pour chacun des délinquants suivants, en vigueur pour les 12 prochains mois. Utiliser le compte créé pour l'agent de contrôle Glenn Brown. L'annexe B (1-4) contient des représentations graphiques des limites de la zone. <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Le délinquant A (référence SE n° 1000000001A) du Bureau de libération conditionnelle de Kingston. L'annexe B-3 contient une représentation graphique des limites de la zone. 1.2. Le délinquant B (référence SE n° 1000000002B) du Bureau de libération conditionnelle de Kingston. L'annexe B-1 contient une représentation graphique des limites de la zone. 2. Au cours de la démonstration, créer une zone d'inclusion pour chacun des délinquants suivants, en vigueur pour les 12 prochains mois. Utiliser le compte créé pour Bob Smart. L'annexe B (1-4) contient les représentations graphiques des limites de la zone. <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Le délinquant C (référence SE n° 1000000003C) du Bureau de libération conditionnelle de Kingston. Utiliser la zone d'inclusion créée antérieurement pour le délinquant B. 2.2. Le délinquant D (référence SE n° 1000000004D) du Bureau de libération conditionnelle d'Ottawa. 3. Au cours de la démonstration, afficher toutes les zones d'inclusion pour tous les délinquants. 	<p>10 h 35 à 10 h 45</p>	<p><u>Annexe A :</u></p> <p>2.3.3.1 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité d'établir un secteur géographique sur une carte en tant que « zone ».</p> <p>2.3.3.3 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité à un utilisateur d'établir une zone autour d'un endroit particulier (p. ex., une école, une résidence).</p> <p>2.3.1.7. L'application logicielle de SE doit permettre au SCC d'établir un horaire pour chaque délinquant inscrit au SE-PPH, qui répond aux conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 l'horaire doit couvrir 24 heures par jour, 365 jours par année (366 les années bissextiles); 7.2 l'horaire doit indiquer les périodes pendant lesquelles le délinquant est tenu de se trouver dans une zone d'inclusion particulière; 7.3 l'horaire doit indiquer les périodes pendant lesquelles le délinquant ne doit pas se trouver dans des zones d'exclusion établies. <p>2.3.3.5 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité de distinguer les zones sur l'affichage graphique (la carte) en appliquant une couleur particulière à une zone donnée (p. ex., vert pour une zone d'inclusion et rouge pour une zone d'exclusion).</p> <p><u>Annexe B :</u></p> <p>1.2.2.6 La solution proposée devrait avoir la capacité de sélectionner, de trier et d'imprimer une sélection de zones.</p> <p>1.2.2.7 La solution proposée devrait avoir la capacité d'imprimer des zones ou un ensemble sélectionné de zones, comme énoncé</p>	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

		au point 1.2.2.6 ci-dessus en format textuel (tableau) ou graphique (carte).	
--	--	--	--

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 7B : Création de zones et d'horaires – Zone d'inclusion (dans laquelle le délinquant doit rester)	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario de démonstration n° 7B comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au cours de la démonstration, créer une zone d'inclusion et un horaire associé applicables au délinquant A, définis ci-après. Utiliser le compte créé pour l'agent de contrôle Glenn Brown. L'annexe D contient une représentation graphique de la résidence et des limites de la zone. <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Le délinquant A est soumis à un couvre-feu de 20 h à 06 h chaque jour. La résidence du délinquant est au 466 Union Street, Kingston, Ontario, K7L 4Y8. Ce couvre-feu restera en vigueur pour une période de six mois. 2. Au cours de la démonstration, montrer que la zone d'inclusion a été créée pour le délinquant A. 3. Au cours de la démonstration, montrer l'horaire applicable au délinquant A, qui a été associé à la zone d'inclusion créée pour le délinquant A. 	<p>10 h 45 à 10 h 50</p>	<p><u>Annexe A :</u> 2.3.3.1 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité d'établir un secteur géographique sur une carte en tant que « zone ».</p> <p>2.3.3.3 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité à un utilisateur d'établir une zone autour d'un endroit particulier (p. ex., une école, une résidence).</p> <p>2.3.1.7. L'application logicielle de SE doit permettre au SCC d'établir un horaire pour chaque délinquant inscrit au SE-PPH, qui répond aux conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 l'horaire doit couvrir 24 heures par jour, 365 jours par année (366 les années bissextiles); 7.2 l'horaire doit indiquer les périodes pendant lesquelles le délinquant est tenu de se trouver dans une zone d'inclusion particulière; 7.3 l'horaire doit indiquer les périodes pendant lesquelles le délinquant ne doit pas se trouver dans des zones d'exclusion établies. <p>2.3.3.5 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité de distinguer les zones sur l'affichage graphique (la carte) en appliquant une couleur particulière à une zone donnée (p. ex., vert pour une zone d'inclusion et rouge pour une zone d'exclusion).</p> <p>2.3.4.1 L'application logicielle de SE doit détecter chacune des conditions suivantes concernant un dispositif, qu'il fonctionne en mode de GPS ou par RF, et fournir une notification immédiate dans chacune de ces situations :</p>	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

2.3.4.1.1 sortie ou absence non autorisée d'un endroit particulier ou d'une certaine zone;

2.3.4.1.2 entrée ou retour à un endroit particulier ou dans une certaine zone à la suite d'une absence autorisée;

2.3.4.1.5 sortie d'une zone d'inclusion.

Annexe B :

1.2.2.6 La solution proposée devrait avoir la capacité de sélectionner, de trier et d'imprimer une sélection de zones.

1.2.2.7 La solution proposée devrait avoir la capacité d'imprimer des zones ou un ensemble sélectionné de zones, comme énoncé au point 1.2.2.6 ci-dessus, en format textuel (tableau) ou graphique (carte).

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 7C : Création de zones et d'horaires – Zone d'inclusion (dans laquelle le délinquant doit rester)	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario de démonstration n° 7C comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au cours de la démonstration, créer une zone d'inclusion et un horaire associés au délinquant A, défini ci-après. Utiliser le compte créé pour l'agent de contrôle Glenn Brown. L'Annexe E contient une représentation graphique de la résidence et des limites de la zone. <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Le délinquant A est autorisé à circuler et à passer la nuit à la résidence de sa compagne au cours des fins de semaine. L'adresse de la résidence en question est 555 King St West, Kingston, Ontario, K7L 4V7. Durant les fins de semaine le délinquant est astreint à un couvre-feu de 21 h à 6 h le lendemain, chaque jour. Ce couvre-feu sera en vigueur pour la prochaine année. 2. Au cours de la démonstration, montrer que la zone d'inclusion a été créée pour le délinquant A. 3. Au cours de la démonstration, montrer l'horaire applicable au délinquant A, qui a été associé à la zone d'inclusion créée pour lui. 4. Au cours de la démonstration, montrer toutes les zones d'inclusion qui ont été créées pour le délinquant A. À noter que l'application logicielle de SE doit permettre de faire la distinction entre les zones sur l'affichage graphique (plan) en utilisant une couleur particulière pour chaque type de zone (p. ex., vert pour une zone d'inclusion et rouge pour une zone d'exclusion). 	<p>10 h 50 à 10 h 55</p>	<p><u>Annexe A</u> :</p> <p>2.3.3.1 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité d'établir un secteur géographique sur une carte en tant que « zone ».</p> <p>2.3.3.3 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité à un utilisateur d'établir une zone autour d'un endroit particulier (p. ex., une école, une résidence).</p> <p>2.3.1.7. L'application logicielle de SE doit permettre au SCC d'établir un horaire pour chaque délinquant inscrit au SE-PPH, qui répond aux conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 l'horaire doit couvrir 24 heures par jour, 365 jours par année (366 les années bissextiles); 7.2 l'horaire doit indiquer les périodes pendant lesquelles le délinquant est tenu de se trouver dans une zone d'inclusion particulière; 7.3 l'horaire doit indiquer les périodes pendant lesquelles le délinquant ne doit pas se trouver dans des zones d'exclusion établies. <p>2.3.3.5 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité de distinguer les zones sur l'affichage graphique (la carte) en appliquant une couleur particulière à une zone donnée (p. ex., vert pour une zone d'inclusion et rouge pour une zone d'exclusion).</p> <p>2.3.4.1 L'application logicielle de SE doit détecter chacune des conditions suivantes concernant un dispositif, qu'il fonctionne en mode de GPS ou par RF, et fournir une notification immédiate dans chacune de ces situations :</p> <p>2.3.4.1.1 sortie ou absence non autorisée d'un endroit particulier</p>	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai

		<p>ou d'une certaine zone; 2.3.4.1.2 entrée ou retour à un endroit particulier ou dans une certaine zone à la suite d'une absence autorisée; 2.3.4.1.5 sortie d'une zone d'inclusion;</p> <p><u>Annexe B :</u> 1.2.2.6 La solution proposée devrait avoir la capacité de sélectionner, de trier et d'imprimer une sélection de zones.</p> <p>1.2.2.7 La solution proposée devrait avoir la capacité d'imprimer des zones ou un ensemble sélectionné de zones, comme énoncé au point 1.2.2.6 ci-dessus, en format textuel (tableau) ou graphique (carte).</p>	
--	--	--	--

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 7-D : Création de zones et d'horaires – Zone d'inclusion (dans laquelle le délinquant doit rester)	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario de démonstration n° 7D comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au cours de la démonstration, créer une zone d'inclusion et un horaire associés au délinquant C, défini ci-après. Utiliser le compte créé pour l'agent de contrôle Glenn Brown. L'annexe D contient une représentation graphique de la résidence et des limites de la zone. <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Le délinquant C habite au même endroit que le délinquant A (466 Union Street, Kingston, Ontario, K7L 4Y8). Bien que le délinquant C ne soit pas soumis à un couvre-feu, il doit être présent et ne pas sortir de sa résidence entre 11 h et 11 h 30 chaque jour, car l'une de ses victimes circule dans le secteur où se situe sa résidence. Cette condition de restriction géographique restera en vigueur au cours de six prochains mois. 2. Au cours de la démonstration, montrer que la zone d'inclusion a été créée pour le délinquant C. 3. Au cours de la démonstration, montrer l'horaire qui a été créé pour le délinquant C, indiquant particulièrement sa condition de restriction géographique et la zone d'inclusion associée. 	<p>10 h 50 à 11 h 15</p>	<p><u>Annexe A :</u> 2.3.3.1 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité d'établir un secteur géographique sur une carte en tant que « zone ». 2.3.3.3 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité à un utilisateur d'établir une zone autour d'un endroit particulier (p. ex., une école, une résidence). 2.3.1.7. L'application logicielle de SE doit permettre au SCC d'établir un horaire pour chaque délinquant inscrit au SE-PPH, qui répond aux conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 l'horaire doit couvrir 24 heures par jour, 365 jours par année (366 les années bissextiles); 7.2 l'horaire doit indiquer les périodes pendant lesquelles le délinquant est tenu de se trouver dans une zone d'inclusion particulière; 7.3 l'horaire doit indiquer les périodes pendant lesquelles le délinquant ne doit pas se trouver dans des zones d'exclusion établies. <p>2.3.3.5 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité de distinguer les zones sur l'affichage graphique (la carte) en appliquant une couleur particulière à une zone donnée (p. ex., vert pour une zone d'inclusion et rouge pour une zone d'exclusion).</p> <p><u>Annexe B :</u> 1.2.2.6 La solution proposée devrait avoir la capacité de sélectionner, de trier et d'imprimer une sélection de zones. 1.2.2.7 La solution proposée devrait avoir la capacité d'imprimer des zones ou un ensemble sélectionné de zones, comme énoncé</p>	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

		au point 1.2.2.6 en format textuel (tableau) ou graphique (carte).	
--	--	--	--

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 8 : Création de zones et d'horaires – Zone d'exclusion (Interdite au délinquant)	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario de démonstration n° 8 comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au cours de la démonstration, créer une zone d'exclusion et un horaire associés au délinquant A, défini ci-après. Utiliser le compte créé pour l'agent de contrôle Glenn Brown. L'Annexe C contient une représentation graphique de l'école et des limites de la zone d'exclusion. <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Le délinquant A est soumis à la condition spéciale de ne pas se trouver à proximité d'une école, en tout temps. L'agent de libération conditionnelle Peter Kane a identifié l'école Kingston Grade située au 443 Union Street, Kingston, Ontario, K7L 4Y8, comme un établissement dont il ne doit pas s'approcher. Cette condition sera en vigueur pour la prochaine année. 2. Au cours de la démonstration, montrer la zone d'exclusion qui a été créée pour le délinquant A. 3. Au cours de la démonstration, montrer qu'il est possible d'ajouter d'autres attributs à une zone particulière. Par exemple, un type de bâtiment ou d'installation (p. ex., école, aréna, parc de jeux). 4. Au cours de la démonstration, montrer qu'il est possible de distinguer les différentes zones par des couleurs distinctives ou différentes. 	<p>11 h 15 à 11 h 30</p>	<p><u>Annexe A</u> :</p> <p>2.3.3.1 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité d'établir un secteur géographique sur une carte en tant que « zone ».</p> <p>2.3.3.3 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité à un utilisateur d'établir une zone autour d'un endroit particulier (p. ex., une école, une résidence).</p> <p>2.3.1.7. L'application logicielle de SE doit permettre au SCC d'établir un horaire pour chaque délinquant inscrit au SE-PPH, qui répond aux conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 l'horaire doit couvrir 24 heures par jour, 365 jours par année (366 les années bissextiles); 7.2 l'horaire doit indiquer les périodes pendant lesquelles le délinquant est tenu de se trouver dans une zone d'inclusion particulière; 7.3 l'horaire doit indiquer les périodes pendant lesquelles le délinquant ne doit pas se trouver dans des zones d'exclusion établies. <p>2.3.3.5 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité de distinguer les zones sur l'affichage graphique (la carte) en appliquant une couleur particulière à une zone donnée (p. ex., vert pour une zone d'inclusion et rouge pour une zone d'exclusion).</p> <p><u>Annexe B</u> :</p> <p>1.2.2.6 La solution proposée devrait avoir la capacité de sélectionner, de trier et d'imprimer une sélection de zones.</p> <p>1.2.2.7 La solution proposée devrait avoir la capacité d'imprimer des zones ou un ensemble sélectionné de zones, comme énoncé</p>	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

		au point 1.2.2.6 en format textuel (tableau) ou graphique (carte).	
--	--	--	--

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 9 : Création de zones et d'horaires – Zone de proximité mobile (interdite à certaines personnes)	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario de démonstration n° 9 comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au cours de la démonstration, l'employé du SCC qui porte le dispositif de SE attribué au délinquant A se rendra à l'endroit indiqué à l'annexe H. Le dispositif de SE attribué au délinquant B sera gardé dans la salle de démonstration. 2. Au cours de la démonstration, créer une zone de proximité mobile et un horaire associé imposés au délinquant A et au délinquant B, définis ci-après. Utiliser le compte créé pour l'agent de contrôle Glenn Brown. <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Le délinquant A et le délinquant B sont soumis à une condition d'interdiction de fréquenter, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas s'approcher l'un de l'autre à moins de 200 mètres (656 pieds). Cette condition sera en vigueur pour les deux délinquants pendant une période de 8 mois. 3. Au cours de la démonstration, montrer la zone de proximité mobile qui a été créée pour le délinquant A. Démontrer la zone de proximité mobile qui a été créée pour le délinquant B. 	<p>11 h 30 à 11 h 45</p>	<p><u>Annexe A :</u> 2.3.3.6 Le logiciel de SE doit permettre de définir une zone de proximité mobile imposant une séparation d'au moins 200 mètres entre deux dispositifs de SE. Si la distance entre deux dispositifs devient inférieure à la séparation prédéterminée (distance minimale permise entre deux dispositifs), une alerte sera émise. 2.3.1.6 L'application logicielle de SE doit fournir des notifications (« alertes »). 2.3.4.1 L'application logicielle de SE doit détecter chacune des conditions suivantes concernant un dispositif, qu'il fonctionne en mode de GPS ou par RF, et fournir une notification immédiate dans chacune de ces situations : 2.3.4.1.6 Proximité d'un délinquant soumis à des restrictions.</p> <p><u>Annexe B :</u> 1.2.1.8 La solution proposée doit permettre au SCC de définir la distance d'alerte de proximité entre deux délinquants. Le logiciel de SE devrait, au minimum, permettre au SCC de fixer le seuil d'alerte à une distance de 50 mètres entre deux dispositifs de SE. La solution devrait offrir une certaine souplesse dans le choix de la distance de proximité en permettant au SCC de régler la distance en 5 incréments de 10 mètres p. ex., 60 m, 70 m, 80 m, 90 m et 100 m. Un (1) point sera accordé pour chaque incrément de distance jusqu'à un maximum de 5 points.</p>	

Service correctionnel du Canada
 Demande de propositions SE-PPII
 Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 10A : Gestion des zones et horaires – Redimensionnement d'une zone précédemment créée	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Scénario de démonstration n° 10A comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au cours de la démonstration, modifier la zone d'exclusion de l'école Kingston Grade qui a été précédemment créée au cours du scénario de démonstration n° 8. Utiliser le compte créé pour l'agent de projet principal Bob Smart. <ol style="list-style-type: none"> 1.1. L'agent de projet principal Bob Smart a été avisé que la zone d'exclusion de l'école Kingston Grade, créée précédemment pour le délinquant A, était trop petite. Cette zone doit être étendue dans toutes les directions d'environ 5 mètres (16 pieds). L'annexe F contient une représentation graphique de l'école et des limites de la zone. 2. Au cours de la démonstration, montrer la zone créée pour l'école Kingston Grade en montrant comment ces limites ont été élargies. 	<p>11 h 45 à 11 h 50</p>	<p><u>Annexe A</u> : 2.3.3.4 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité d'augmenter et de réduire la taille d'une zone.</p>	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 10B : Gestion des zones et horaires – Affichage et liste des zones	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario de démonstration n° 10B comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au cours de la démonstration, montrer les fonctionnalités suivantes de l'application logicielle de SE : <ol style="list-style-type: none"> 1.1. capacité d'afficher une liste des zones; 1.2. capacité d'afficher une liste des zones par délinquant; 1.3. capacité de trier une liste des zones; 1.4. capacité d'interroger une liste des zones; 1.5. capacité d'imprimer une représentation physique d'une zone sur une carte. 	<p>11 h 50 à 11 h 55</p>	<p><u>Annexe B</u> :</p> <p>1.2.2 Exigences relatives aux recherches et à l'établissement de rapports</p> <p>1.2.2.1 La solution proposée devrait offrir la capacité d'effectuer des recherches complexes, entre autres selon de multiples critères, et la capacité d'établir des priorités.</p> <p>1.2.2.2 La solution proposée devrait offrir la capacité à un utilisateur d'effectuer une recherche en fonction de toute combinaison de champs.</p> <p>1.2.2.3 La solution proposée devrait offrir la capacité à un utilisateur d'effectuer une recherche secondaire (recherche horizontale) à partir d'un zoom avant sur les résultats d'une première recherche.</p> <p>1.2.2.4 La solution proposée devrait offrir la capacité à un utilisateur de retourner à un ensemble des résultats sans avoir à exécuter de nouveau la recherche.</p> <p>1.2.2.5 La solution proposée devrait offrir la capacité à un utilisateur de trier les résultats de la recherche à l'aide de multiples paramètres (p. ex., 5).</p> <p>1.2.2.6 La solution proposée devrait avoir la capacité de sélectionner, de trier et d'imprimer une sélection de zones.</p> <p>1.2.2.7 La solution proposée devrait avoir la capacité d'imprimer des zones ou un ensemble sélectionné de zones, comme énoncé au point 1.1.4.6 ci-dessus, en format textuel (tableau) ou graphique (carte).</p>	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 11 : Affichage des mouvements	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario de démonstration n° 11 comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au cours de la démonstration, visualiser les enregistrements des mouvements associés au délinquant B au cours des 48 dernières heures. La démonstration doit comprendre les aspects suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1.1. afficher les points de données de position (à intervalle de 3 minutes) sur une carte comprenant : <ol style="list-style-type: none"> 1.1.1. un plan des rues et des routes, 1.1.2. une vue satellite; 1.2. capacité de différencier visuellement les points de données de position correspondant à un délinquant particulier, par exemple en utilisant des couleurs différentes ou une séquence numérique particulière; 1.3. capacité d'afficher la date et l'heure de chaque point de données de position; 1.4. capacité d'afficher les coordonnées GPS (longitude et latitude) associées à chaque point de données de position; 1.5. capacité d'afficher l'adresse civique associée à chaque point de données de position; 1.6. capacité d'afficher le degré de précision de chaque point de données de position. 	<p>11 h 55 à 12 h 00</p>	<p><u>Annexe A :</u></p> <p>2.3.1.5 L'application logicielle de SE doit permettre au SCC de suivre les déplacements du délinquant en affichant l'emplacement d'un dispositif de SE particulier sur une carte.</p> <p>2.3.2.1. L'application logicielle de SE doit pouvoir afficher l'emplacement des dispositifs de SE dans un affichage graphique par les moyens suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1 un plan des rues et des routes; 1.2 une vue satellite. <p>2.3.2.2. L'application logicielle de SE doit offrir la capacité de numéroter séquentiellement les points de données quand ils s'affichent sur les cartes.</p> <p>2.3.2.3. L'application logicielle de SE doit pouvoir afficher l'information suivante pour tous les points de données détectés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3.1 la date et l'heure à laquelle le dispositif de SE a été détecté à l'endroit; 3.2 les coordonnées GPS de l'endroit. <p><u>Spécification :</u></p> <p>2.3.1 Le dispositif de SE doivent assurer un échantillonnage de position à intervalle de trois (3) minutes ou moins.</p> <p><u>Annexe B :</u></p> <p>1.2.1.16 L'application logicielle de SE devrait pouvoir afficher la précision de chaque point de données de position individuel. La proposition devrait inclure une description de cette capacité.</p>	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 12 : Transition entre le suivi GPS et la surveillance par radiofréquences	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario de démonstration n° 12 comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au cours de la démonstration, montrer la capacité de passer du suivi GPS à la surveillance par radiofréquences (RF). 2. Au cours de la démonstration, régler la fréquence de collecte des données GPS pour un intervalle d'une minute. 3. Au cours de la démonstration, régler la portée de la surveillance RF à 15 mètres (50 pieds). 4. Le délinquant B est tenu de participer à un programme au 443 Union Street, Kingston, Ontario, K7L 4Y8 – Elmhirst House (voir annexe I). Ce programme se déroule de 13 h 50 à 15 h, chaque jour. Il commence le jour de la démonstration et se poursuit pendant les 3 mois suivants. 5. Dans la salle de démonstration, montrer les aspects suivants : <ol style="list-style-type: none"> 5.1. Compléter les paramètres de configuration qui permettent à l'équipement RF de démontrer la fonctionnalité exigée par ce scénario. Démontrer la configuration et les réglages de paramètres à effectuer. 5.2. Démontrer la manière de régler la portée RF. 5.3. Démontrer la capacité d'associer des horaires ou des zones. 	<p>13 h 00 à 14 h 30</p>	<p><u>Annexe A</u> :</p> <p>2.3.1.4. L'application logicielle de SE doit communiquer avec les dispositifs de surveillance électronique, qu'ils fonctionnent en mode GPS ou par RF.</p> <p><u>Spécification</u> :</p> <p>2.6.3. Le dispositif de SE doit pouvoir transmettre des messages horodatés au Centre de données de surveillance électronique dans un délai de quatre (4) minutes de l'un ou l'autre ou de tous les événements suivants :</p> <p>2.6.3.2 Entrée dans la zone de réception de l'unité RF.</p> <p>2.6.3.3 Sortie de la zone de réception de l'unité RF.</p> <p>2.6.5. La solution de SE doit émettre une alerte de sabotage dans chacune des situations suivantes :</p> <p>2.6.5.2 ouverture ou tentative d'ouverture du boîtier de l'unité RF;</p> <p>2.6.5.3 déplacement de l'unité RF de sa position d'installation, dans une direction quelconque, y compris en inclinaison.</p> <p>2.8 Exigences de surveillance pour l'unité RF.</p> <p>2.8.1 Un dispositif de SE doit être capable de communiquer avec au minimum une (1) unité RF.</p> <p><u>Annexe B</u> :</p> <p>1.2.1.3 Selon les exigences contractuelles de l'énoncé des travaux, l'application de gestion/prise en charge doit permettre l'affichage des données de localisation GPS pour chaque dispositif, à la fréquence « normale » – toutes les trois minutes</p>	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

au moins. Cependant, il serait utile pour le SCC d'avoir des options de collecte/d'affichage des données GPS. La proposition devrait décrire les capacités du dispositif proposé dans les domaines suivants :

1.2.1.3.1. définir des rythmes différents de collecte de données GPS selon le dispositif;

1.2.1.3.2 établir un horaire de collecte de données GPS en fonction des dispositifs, de façon à permettre des rythmes différents de collecte de données pour diverses périodes de la journée (par exemple périodes normales de sommeil, heures normales de travail, heures de déplacement). La proposition devrait décrire les possibilités de configuration pour ce qui est du nombre de périodes configurables et des fréquences de collecte de données possibles de même que du type d'interface utilisateur;

1.2.1.3.3. la solution proposée devrait permettre à l'utilisateur de définir manuellement la fréquence de collecte de données en fonction du délinquant. La proposition devrait décrire les fréquences possibles (p. ex., toutes les 10 secondes, toutes les 30 secondes, toutes les minutes, toutes les 15 minutes) et devrait préciser clairement les intervalles minimaux et maximaux et les échelons qui peuvent être configurés.

Service correctionnel du Canada
 Demande de propositions SE-PPII
 Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 13 : Perte de la communication ou du positionnement du dispositif de SE	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario de démonstration n° 13 comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'employé du SCC qui porte le dispositif de SE attribué au délinquant B se déplacera vers un endroit pour lequel le SCC a déterminé qu'il n'y avait pas de couverture GPS ou cellulaire. L'employé du SCC sera à cet endroit pendant au moins 10 minutes. 2. Au cours de la démonstration, montrer toutes les alertes et autres messages associés à l'ensemble du scénario. 	<p>14 h 30 à 15 h 00</p>	<p><u>Annexe A</u> :</p> <p>2.3.4 Alertes et gestion des alertes</p> <p>2.3.4.1 L'application logicielle de SE doit détecter chacune des conditions suivantes concernant un dispositif, qu'il fonctionne en mode de GPS ou par RF, et fournir une notification immédiate dans chacune de ces situations :</p> <p>2.3.4.1.8 Perte ou interruption du suivi GPS;</p> <p>2.3.4.1.9 Perte ou interruption du service cellulaire;</p>	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 14 : Précision – RF	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario de démonstration n° 14 comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'employé du SCC qui porte le dispositif de SE attribué au délinquant B se déplacera à Elmhirts House. 2. Démontrer que l'équipement RF s'est activé. 3. L'exercice suivant doit être conduit (répété) dix (10) fois au total, comme décrit dans l'annexe K : <ol style="list-style-type: none"> 3.1. L'employé du SCC qui porte le dispositif de SE attribué au délinquant B se déplacera à un point situé à 15 mètres (50 pieds) de la position de l'équipement RF. L'employé du SCC restera à cet endroit pendant au moins une (1) minute. 3.2. L'employé du SCC se déplacera à un point situé à 1 mètre (3 pieds) au-delà de la position de l'équipement RF. L'employé du SCC restera à cet endroit pendant au moins une (1) minute. 3.3. L'employé du SCC continuera à s'éloigner d'un mètre (3 pieds) de la position de l'équipement RF, jusqu'à ce qu'il soit avisé que l'alerte appropriée a été reçue. 3.4. L'employé du SCC reviendra à Elmhirts House et se préparera à répéter la séquence. 4. Au cours de la démonstration, montrer toutes les alertes et autres messages associés à l'ensemble du scénario. 	<p>15 h 00 à 15 h 30</p>	<p><u>Spécification :</u></p> <p>2.8 Exigences de surveillance pour l'unité</p> <p>2.8.3 La précision de l'indication de distance de l'unité RF doit être de quinze (15) mètres ou mieux dans 90 % du temps.</p>	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario de démonstration n° 15 : Vérification des accès	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario de démonstration n° 15 comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Démontrer la capacité de créer et d'afficher une piste de vérification des activités d'un utilisateur particulier. Utiliser les comptes suivants : Peter Kane, Robert Smith, Mary Lewis, Glenn Brown et Bob Smart. 2. Démontrer que toutes les actions effectuées au cours de la démonstration figurent dans la liste de contrôle, soit au moins tous les événements suivants : <ol style="list-style-type: none"> 2.1. tentatives d'ouverture de session réussies; 2.2. tentatives d'ouverture de session non réussies; 2.3. événements de verrouillage de compte; 2.4. événements de déverrouillage de compte; 2.5. fermeture de session par l'utilisateur; 2.6. accès à un fichier de délinquant; 2.7. modification ou actualisation (mise à jour) d'un fichier de délinquant. 	<p>15 h 30 à 16 h 00</p>	<p><u>Annexe A</u> :</p> <p>2.3.5 Afin d'aider le SCC à respecter ses obligations prévues par la PSG et la GSTI, l'application logicielle de SE doit satisfaire aux exigences décrites dans la section 2.3.5.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'application logicielle de SE doit fournir les éléments suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1.4 une fonction de vérification permettant de consigner et d'examiner les mesures prises; 1.9 des capacités de vérification et de suivi du système; 2. L'application logicielle de SE doit comprendre des caractéristiques et fonctions de sécurité qui limitent l'accès à des éléments de données particuliers à l'intérieur de la base de données, selon le profil de l'utilisateur. 3. L'application logicielle de SE doit offrir une fonctionnalité de piste de vérification détaillée permettant de faire le suivi de tous les accès par des utilisateurs à des données visant à obtenir de l'information de l'application et de les retracer. <p><u>Annexe B</u> :</p> <p>1.2.1.18 Les événements suivants devraient être consignés dans la liste de contrôle du système du PSED et accessibles pour les recherches, pour l'établissement de rapports et pour examen par un administrateur du système du SCC :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.2.1.18.1. Tentatives réussies d'ouverture d'une session; 1.2.1.18.2. Tentatives d'ouverture d'une session qui ont échoué; 1.2.1.18.3. Cas de verrouillage d'un compte; 1.2.1.18.4. Cas de déverrouillage d'un compte; 1.2.1.18.5. Fermetures de session par les utilisateurs. 	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario d'essai n° 1 : Pose et retrait d'un dispositif de SE	Horaire et durée	Référence(s)	Commentaires
<p>Le scénario d'essai n° 1 est basé sur le scénario de démonstration n° 4. Il comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au cours de l'essai, montrer qu'un dispositif de SE peut être facilement retiré sur le terrain par un membre des services médicaux ou de police non formé au système SE, en coupant le bracelet qui retient le dispositif de SE attribué au délinquant B au moyen de ciseaux médicaux jetables, fournis par le SCC. Voir l'annexe J pour l'image des ciseaux médicaux jetables qui seront utilisés pour la démonstration. 2. Au cours de l'essai, montrer toutes les alertes et autres messages reçus par le logiciel de SE qui sont associés au fait que le bracelet est en train d'être coupé. 	<p>09 h 45 à 10 h 05</p>	<p><u>Spécification :</u></p> <p>2.1.4 Le bracelet du dispositif de SE doit s'adapter aux mensurations de la cheville d'un homme ou d'une femme, soit à une circonférence de cheville comprise entre un minimum de 176 mm et un maximum d'au moins 300 mm.</p> <p>2.6.5. 1 La solution de SE doit émettre une alerte de sabotage en cas d'ouverture ou de tentative d'ouverture du boîtier du dispositif de SE;</p> <p>2.10.1 Le bracelet du dispositif de SE doit pouvoir être coupée en cas d'urgence au moyen de ciseaux médicaux jetables, comme définis dans la norme 21 CFR 880.6820 (FDA).</p> <p><u>Annexe A :</u></p> <p>2.3.1.6 L'application logicielle de SE doit fournir des notifications (« alertes »).</p> <p>2.3.4.1 L'application logicielle de SE doit détecter chacune des conditions suivantes concernant un dispositif, qu'il fonctionne en mode de GPS ou par RF, et fournir une notification immédiate dans chacune de ces situations :</p> <p>2.3.4.1.3 Anomalie de fonctionnement de l'équipement, y compris, entre autres, les défauts suivants :</p> <p>2.3.4.1.7 Sabotage de l'équipement, notamment les composants suivants :</p> <p>2.3.4.1.7.1 dispositif de SE;</p> <p>2.3.4.1.7.13 bracelet;</p>	

Service correctionnel du Canada
 Demande de propositions SE-PPH
 Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario d'essai n° 2 : Recharge du dispositif et niveau de la pile	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario d'essai n° 2 est basé sur le scénario de démonstration n° 6. Il comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avant l'essai, vérifier qu'un dispositif de SE pleinement fonctionnel est disponible avec une pile dont le niveau de charge est compris entre 30 % et 80 %. 2. Au cours de l'essai, attribuer un dispositif de SE pleinement fonctionnel avec une pile dont le niveau de charge est compris entre 30 et 60 % au délinquant C. 3. Au cours de l'essai, le SCC indiquera que l'agent du Centre national de surveillance (CNS) a demandé au délinquant C de recharger son dispositif de SE. 4. Au cours de l'essai, montrer comment le délinquant C s'y prend pour recharger son dispositif de SE. 5. Au cours de l'essai, montrer comment l'agent du CNS peut savoir si le délinquant C a chargé ou non son dispositif de SE. 6. Au cours de l'essai, montrer comment l'agent du CNS peut déterminer le niveau de charge du dispositif de SE. 7. Au cours de l'essai, montrer comment le délinquant C peut cesser de charger son dispositif de SE après environ 10 minutes et avant la durée nécessaire pour obtenir une pleine charge. 8. Au cours de l'essai, montrer comment l'agent du CNS peut savoir que le délinquant C a cessé de charger son dispositif de SE. 9. Au cours de l'essai, montrer comment l'agent du CNS peut déterminer le niveau de charge actuel du dispositif de SE. 	<p>10 h 20 à 10 h 35</p>	<p><u>Annexe A</u> :</p> <p>2.3.1.8. L'application logicielle de SE doit avoir la capacité d'afficher les indications suivantes à propos de la pile de chaque dispositif de SE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 pile en cours de recharge; 2 niveau actuel de charge du dispositif; 3 anomalie de fonctionnement de la pile ou du chargeur. 	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario d'essai n° 3A : Création de zones et d'horaires – Zone d'inclusion (dans laquelle le délinquant doit rester)	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario d'essai n° 3A est basé sur le scénario de démonstration n° 7A. Il comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au cours de l'essai, l'employé du SCC qui porte le dispositif de SE attribué au délinquant A se déplacera à l'extérieur de la zone d'inclusion assignée au délinquant A jusqu'à un endroit prédéterminé illustré à l'annexe G. L'employé du SCC restera à cet endroit pendant environ 6 minutes, après quoi il rentrera dans la zone d'inclusion. Démontrer toutes les alertes et autres messages associés à ce scénario. 	<p>10 h 35 à 10 h 45</p>	<p><u>Annexe A</u> :</p> <p>2.3.1.7. L'application logicielle de SE doit permettre au SCC d'établir un horaire pour chaque délinquant inscrit au SE-PPII, qui répond aux conditions suivantes :</p> <p>7.2 l'horaire doit indiquer les périodes pendant lesquelles le délinquant est tenu de se trouver dans une zone d'inclusion particulière;</p> <p>7.3 l'horaire doit indiquer les périodes pendant lesquelles le délinquant ne doit pas se trouver dans des zones d'exclusion établies.</p> <p>2.3.3.1 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité d'établir un secteur géographique sur une carte en tant que « zone ».</p> <p>2.3.3.3 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité à un utilisateur d'établir une zone autour d'un endroit particulier (p. ex., une école, une résidence).</p> <p>2.3.4.1 L'application logicielle de SE doit détecter chacune des conditions suivantes concernant un dispositif, qu'il fonctionne en mode de GPS ou par RF, et fournir une notification immédiate dans chacune de ces situations :</p> <p>2.3.4.1.1 sortie ou absence non autorisée d'un endroit particulier ou d'une certaine zone;</p> <p>2.3.4.1.2 entrée ou retour à un endroit particulier ou dans une certaine zone à la suite d'une absence autorisée;</p> <p>2.3.4.1.5 sortie d'une zone d'inclusion.</p>	

Service correctionnel du Canada
 Demande de propositions SE-PPII
 Scénarios de démonstration et d’essai

Scénario d’essai n° 3B : Création de zones et d’horaires – Zone d’inclusion (dans laquelle le délinquant doit rester)	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>1. Le scénario d’essai n° 3B est basé sur le scénario de démonstration n° 7D. Au cours de l’essai, avant 11 h, l’employé du SCC qui porte le dispositif de SE attribué au délinquant C se déplacera dans la zone de restriction (sa résidence), et y restera pendant environ 10 minutes. L’employé du SCC va ensuite sortir de la zone de restriction avant l’heure jusqu’à laquelle le délinquant doit rester dans sa résidence. Démontrer toutes les alertes et autres messages associés à ce scénario.</p>	<p>10 h 50 à 11 h 15</p>	<p><u>Annexe A</u> :</p> <p>2.3.1.7. L’application logicielle de SE doit permettre au SCC d’établir un horaire pour chaque délinquant inscrit au SE-PPII, qui répond aux conditions suivantes :</p> <p style="padding-left: 40px;">7.2 l’horaire doit indiquer les périodes pendant lesquelles le délinquant est tenu de se trouver dans une zone d’inclusion particulière;</p> <p>2.3.4.1 L’application logicielle de SE doit détecter chacune des conditions suivantes concernant un dispositif, qu’il fonctionne en mode de GPS ou par RF, et fournir une notification immédiate dans chacune de ces situations :</p> <p style="padding-left: 20px;">2.3.4.1.1 sortie ou absence non autorisée d’un endroit particulier ou d’une certaine zone;</p> <p style="padding-left: 20px;">2.3.4.1.2 entrée ou retour à un endroit particulier ou dans une certaine zone à la suite d’une absence autorisée;</p> <p style="padding-left: 20px;">2.3.4.1.5 sortie d’une zone d’inclusion.</p>	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario d'essai n° 4 : Création de zones et d'horaires – Zone d'exclusion (Interdite au délinquant)	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>1. Le scénario d'essai n° 4 est basé sur le scénario de démonstration n° 8. Au cours de l'essai, l'employé du SCC qui porte le dispositif de SE attribué au délinquant A se déplacera dans la zone d'exclusion, et y restera pendant environ 5 minutes. L'employé du SCC va ensuite sortir de la zone d'exclusion. Montrer toutes les alertes et autres messages associés à ce scénario.</p>	<p>11 h 15 à 11 h 30</p>	<p><u>Annexe A</u> :</p> <p>2.3.1.7. L'application logicielle de SE doit permettre au SCC d'établir un horaire pour chaque délinquant inscrit au SE-PPII, qui répond aux conditions suivantes :</p> <p style="padding-left: 40px;">7.3 l'horaire doit indiquer les périodes pendant lesquelles le délinquant ne doit pas se trouver dans des zones d'exclusion établies.</p> <p>2.3.3.1 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité d'établir un secteur géographique sur une carte en tant que « zone ».</p> <p>2.3.3.3 L'application logicielle de SE doit offrir la capacité à un utilisateur d'établir une zone autour d'un endroit particulier (p.ex., une école, une résidence).</p> <p>2.3.4.1 L'application logicielle de SE doit détecter chacune des conditions suivantes concernant un dispositif, qu'il fonctionne en mode de GPS ou par RF, et fournir une notification immédiate dans chacune de ces situations :</p> <p>2.3.4.1.1 sortie ou absence non autorisée d'un endroit particulier ou d'une certaine zone;</p> <p>2.3.4.1.2 entrée ou retour à un endroit particulier ou dans une certaine zone à la suite d'une absence autorisée;</p> <p>2.3.4.1.5 sortie d'une zone d'inclusion.</p>	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario d'essai n° 5 : Création de zones et d'horaires – Zone de proximité mobile (Interdite à certaines personnes)	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>1. Le scénario d'essai n° 5 est basé sur le scénario de démonstration n° 9. Au cours de l'essai, l'employé du SCC qui porte le dispositif de SE attribué au délinquant A reviendra à la salle d'essai. Montrer toutes les alertes et autres messages associés à ce scénario.</p>	<p>11 h 30 à 11 h 45</p>	<p><u>Annexe A :</u> 2.3.1.6 L'application logicielle de SE doit fournir des notifications (« alertes »). 2.3.3.6 Le logiciel de SE doit permettre de définir une zone de proximité mobile imposant une séparation d'au moins 200 mètres entre deux dispositifs de SE. Si la distance entre deux dispositifs devient inférieure à la séparation prédéterminée (distance minimale permise entre deux dispositifs), une alerte sera émise. 2.3.4.1 L'application logicielle de SE doit détecter chacune des conditions suivantes concernant un dispositif, qu'il fonctionne en mode de GPS ou par RF, et fournir une notification immédiate dans chacune de ces situations : 2.3.4.1.6 Proximité d'un délinquant soumis à des restrictions.</p> <p><u>Annexe B :</u> 1.2.1.8 La solution proposée doit permettre au SCC définir la distance d'alerte de proximité entre deux délinquants. Le logiciel de SE devrait, au minimum, permettre au SCC de fixer le seuil d'alerte à une distance de 50 mètres entre deux dispositifs de SE. La solution devrait offrir une certaine souplesse dans le choix de la distance de proximité en permettant au SCC de régler la distance en 5 incréments de 10 mètres p. ex. 60 m, 70 m, 80 m, 90 m et 100 m. Un (1) point sera accordé pour chaque incrément de distance jusqu'à un maximum de 5 points.</p>	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario d'essai n° 6 : Transition entre le suivi GPS et la surveillance par radiofréquences	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le scénario d'essai n° 6 est basé sur le scénario de démonstration n° 12. L'employé du SCC qui porte le dispositif de SE attribué au délinquant B se rendra au lieu illustré à l'annexe I. 2. Les essais se feront dans la salle d'essai. Au moins un membre de l'équipe du soumissionnaire se tiendra à Elmhirst House pour aider aux activités suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 2.1. L'employé du SCC portant le dispositif de SE attribué au délinquant B se rendra à Elmhirst House. 2.2. L'employé du SCC, aidé par le membre de l'équipe du soumissionnaire, transportera l'équipement RF. 2.3. L'employé du SCC, aidé par le membre de l'équipe du soumissionnaire, coupera l'alimentation de l'équipement RF (ou enlèvera la pile). 2.4. L'employé du SCC, aidé par le membre de l'équipe du soumissionnaire, tentera de saboter l'équipement RF. 2.5. L'employé du SCC quittera Elmhirst House avant la fin du programme planifié. 3. Afficher les informations suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Afficher toutes les alertes et autres messages associés à l'ensemble du scénario. 3.2. Afficher les points de données de position (à intervalle d'une minute) sur une représentation cartographique (plan des rues et routes, image satellite) pendant la durée du scénario et au moins 15 minutes après le moment où le dispositif de SE est sorti de la zone. 	<p>13 h 00 à 14 h 30</p>	<p><u>Spécification :</u></p> <p>2.6.3. Le dispositif de SE doit pouvoir transmettre des messages horodatés au Centre de données de surveillance électronique dans un délai de quatre (4) minutes de l'un quelconque des évènements suivants :</p> <p>2.6.3.2 Entrée dans la zone de réception de l'unité RF.</p> <p>2.6.3.3 Sortie de la zone de réception de l'unité RF.</p> <p>2.6.5. La solution de SE doit émettre une alerte de sabotage dans chacune des situations suivantes :</p> <p>2.6.5.2 Ouverture ou tentative du boîtier de l'unité RF;</p> <p>2.6.5.3 Déplacement de l'unité RF de sa position d'installation, dans une direction quelconque, y compris en inclinaison.</p>	

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai

Scénario d'essai n° 7 : Précision – GPS/Suivi assisté par GPS	Horaire et durée	Référence	Commentaires
<p>Le scénario d'essai n° 7 comprend les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir au SCC deux dispositifs de SE entièrement fonctionnels pour le « Scénario d'essai n° 7 ». (Les soumissionnaires pourront remettre les deux dispositifs au personnel du SCC avant la séance de démonstration ou les expédier au personnel du SCC avant le « Scénario d'essai 7 ».) 2. Durant la soirée précédent le jour du scénario d'essai n° 8, le SCC procédera à une recharge complète des deux dispositifs de SE. 3. Le SCC contactera le soumissionnaire au cours de la soirée précédente pour s'assurer que les deux dispositifs de SE sont correctement chargés. 4. Le SCC contactera le soumissionnaire juste avant le début du scénario d'essai n° 7 pour confirmer que les deux dispositifs de SE sont pleinement fonctionnels et que la collecte des points GPS s'effectue normalement. 5. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel au SCC à l'adresse Erik.Gaudreault@csc-scc.gc.ca pour confirmer que les deux dispositifs de SE sont pleinement fonctionnels et que la collecte des points GPS se fait normalement. 6. Le SCC placera les deux dispositifs de SE dans une zone dégagée, d'où le ciel n'est pas caché, pendant une période prédéterminée. L'essai de précision sera conduit entre 9 h 30 et 17 h 30 HME et portera sur trois périodes de 1,5 heure chacune. 7. Le SCC placera les deux dispositifs de SE dans une structure résidentielle en bois à un étage supérieur, puis au sous-sol pendant une période prédéterminée. L'essai de précision sera conduit entre 9 h 30 et 17 h 30 HME et comprendra trois périodes de 1,5 heure chacune. 8. Le SCC contactera le soumissionnaire immédiatement avant le début de l'essai de suivi assisté par GPS pour confirmer que les deux dispositifs de SE sont pleinement fonctionnels et que la collecte des points de positionnement se fait normalement 	<p>09 h 30 à 17 h 30</p>	<p><u>Spécification :</u></p> <p>2.2. Exigences de précision de la position du dispositif de SE</p> <p>2.2.1. La solution de SE doit respecter les niveaux de précision mentionnés dans les scénarios ci-dessous :</p> <p>2.2.1.1. Quand les composants chargés de déterminer la position du délinquant se trouvent dans environnement dégagé, sans obstacles masquant le ciel, le dispositif de SE doit fournir une position précise à 10 mètres près, pendant 90 % du temps.</p> <p>2.2.1.2 Quand le dispositif de SE se trouve dans un environnement confiné où aucun signal GPS n'est reçu, mais où le signal cellulaire est présent, le dispositif de SE doit fournir une position précise à 150 mètres près, pendant 90% du temps.</p>	

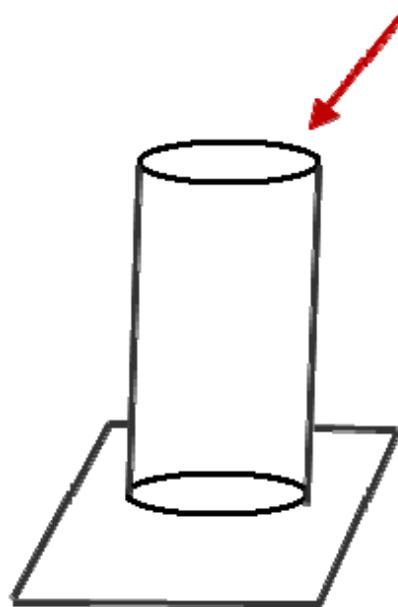
Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

<p>par le réseau cellulaire, et non par GPS.</p> <p>9. Le soumissionnaire enregistrera les mouvements (sur la base des points de position acquis à intervalle de trois minutes) pendant la période allant de 9 h 30 à 17 h 30 HME du jour de l'essai pour les deux dispositifs de SE.</p> <p>10. Le soumissionnaire devra présenter les enregistrements de mouvement pour les deux dispositifs de SE au SCC dans un délai de 24 heures après la fin de l'essai. Le fichier contenant les données de position doit être envoyé à Erik.Gaudreault@csc-scc.gc.ca.</p>			
---	--	--	--

Annexe A – Structures de pose simulée de dispositifs de SE

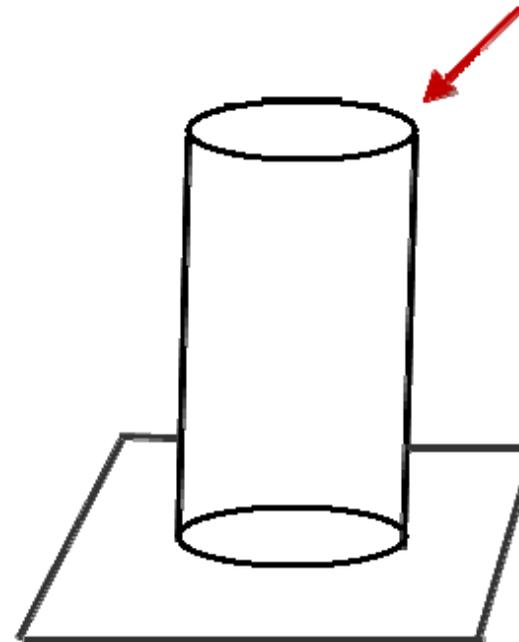
Circonférence = 176 mm

Circumference = 176 mm



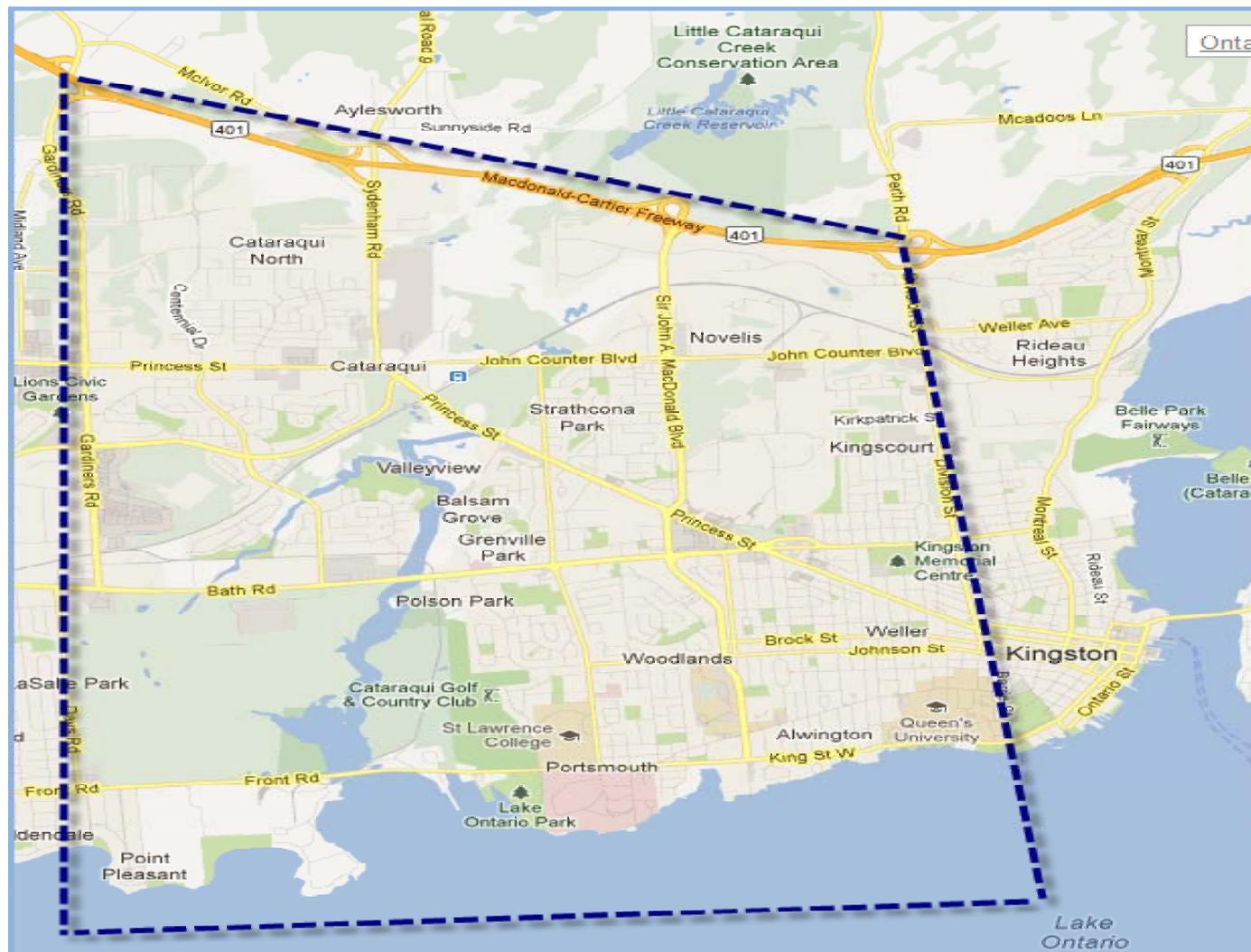
Circonférence = 300 mm

Circumference = 300 mm



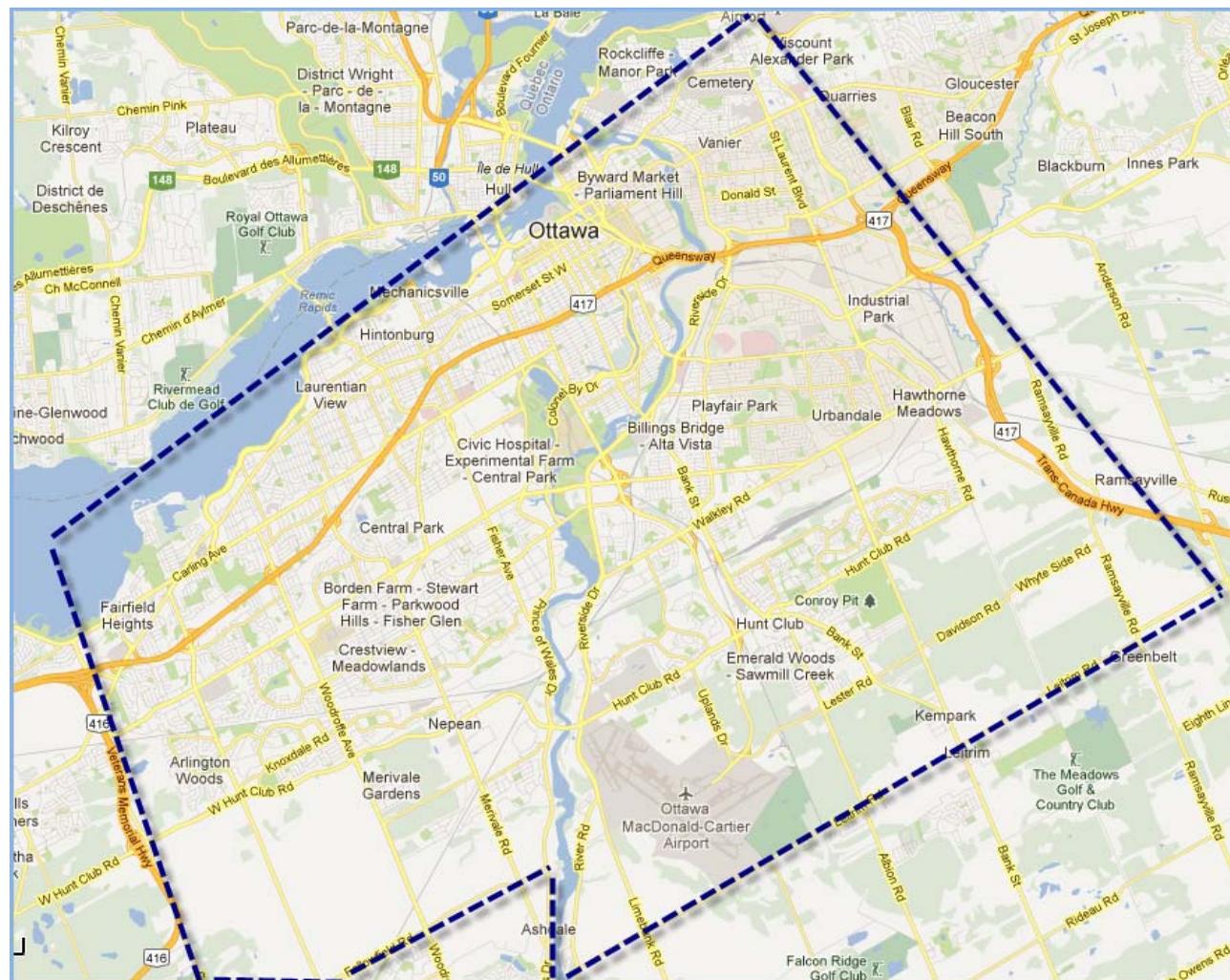
Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII

Annexe B (1) – Zone de supervision du Bureau de libération conditionnelle de Kingston



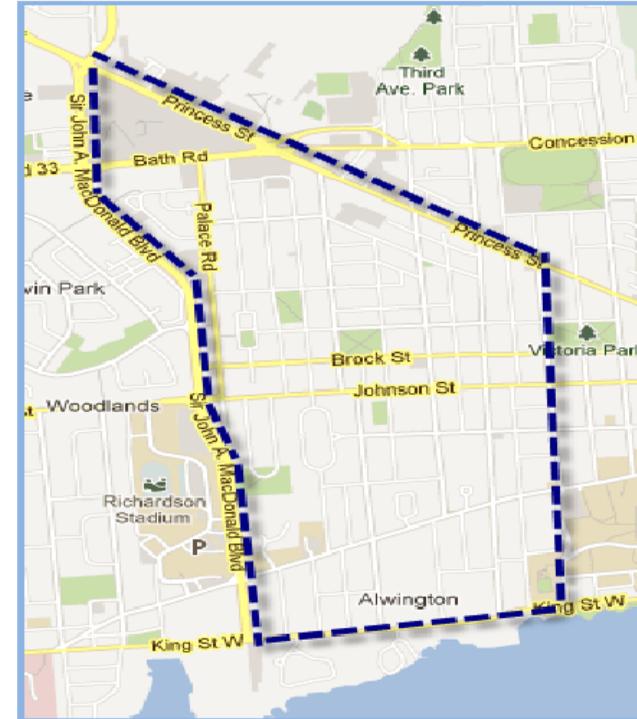
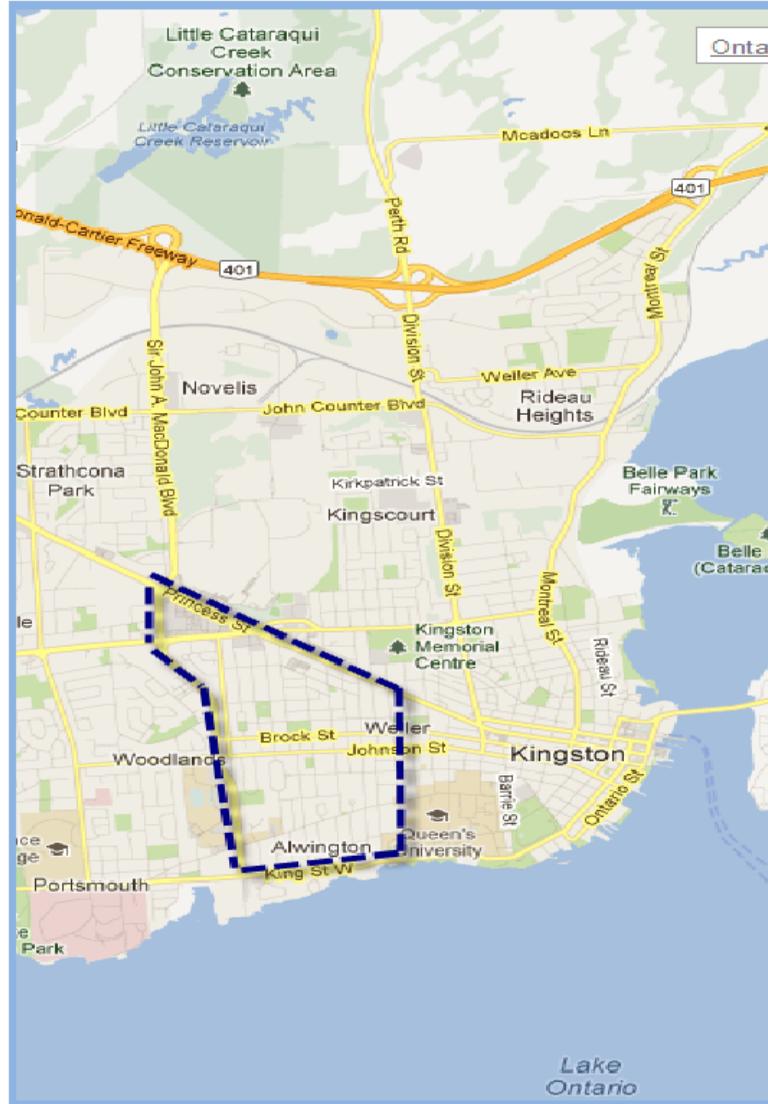
Annexe B (2) – Zone de supervision du Bureau de libération conditionnelle d'Ottawa

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai



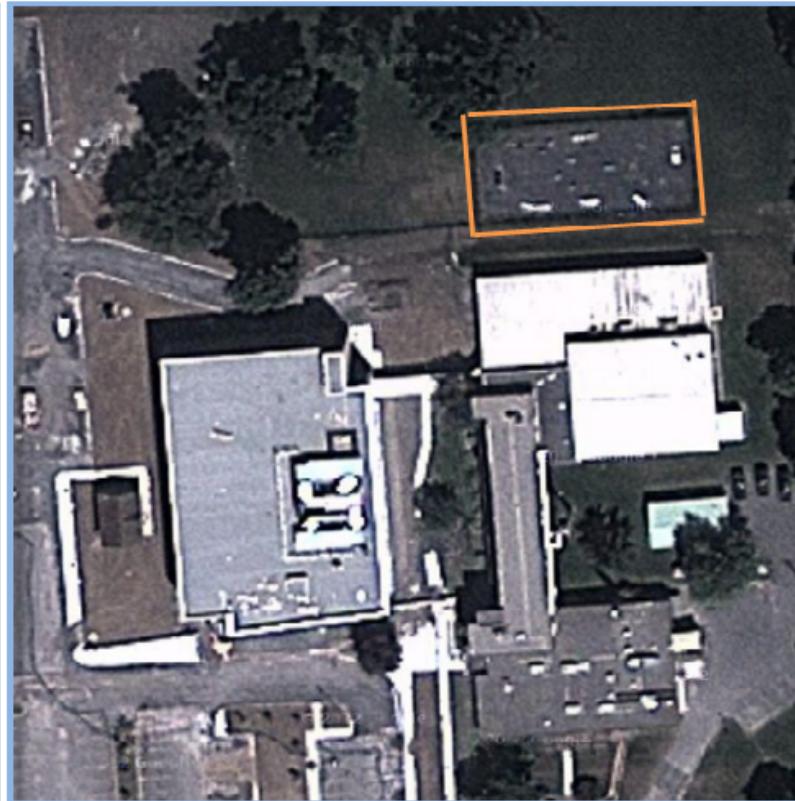
Annexe B (3) – Zone de supervision individuelle du délinquant A

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai



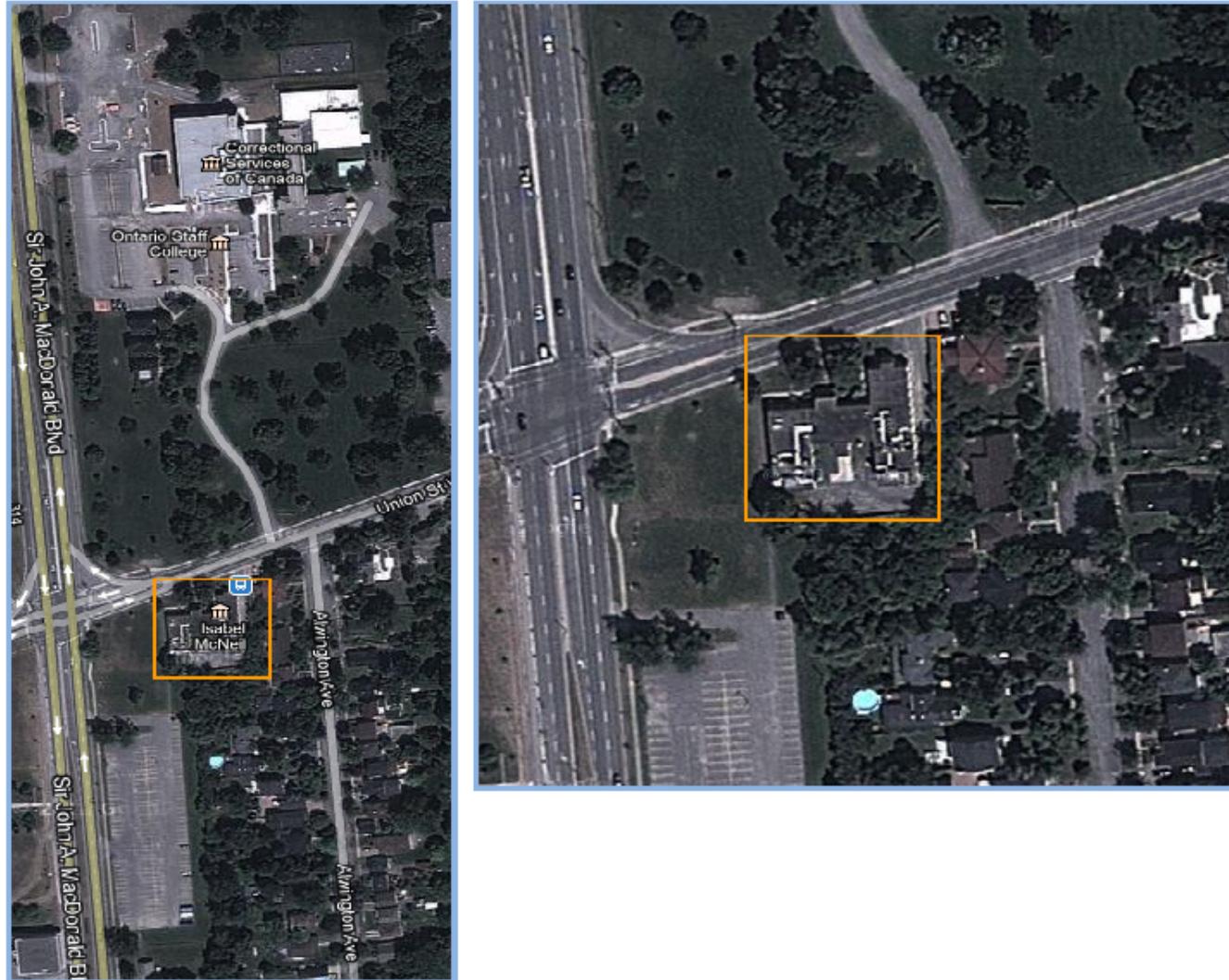
Annexe C – École Kingston Grade - 443 Union Street West, Kingston, Ontario K7L 4Y8

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai



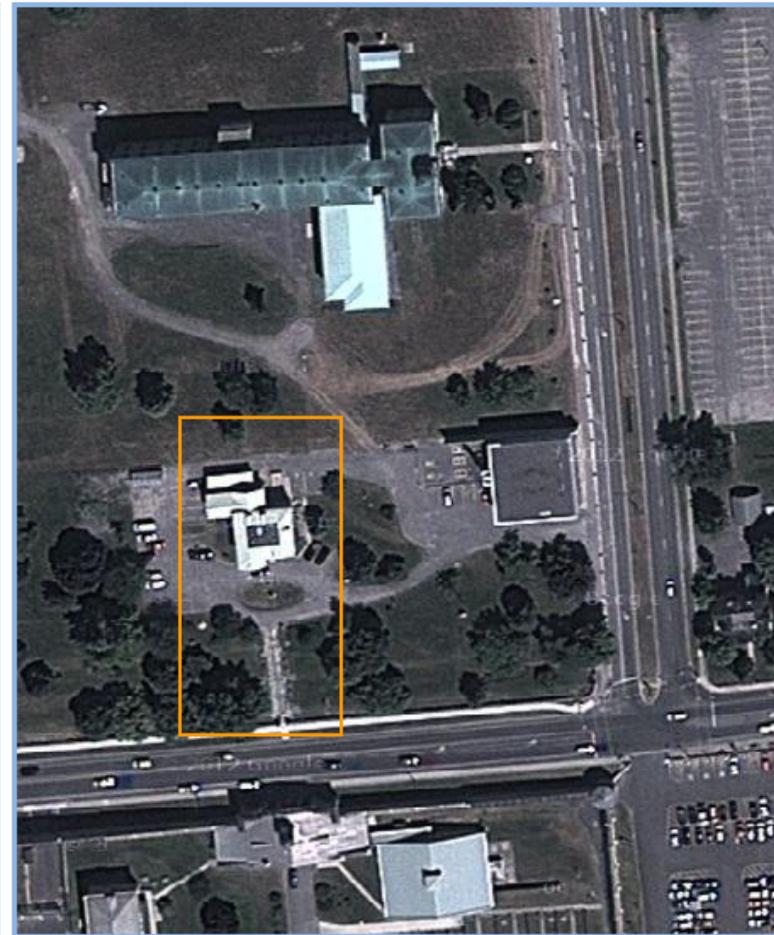
Annexe D – Résidence du délinquant A - 446 Union Street West, Kingston, Ontario K7L 2S1

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai



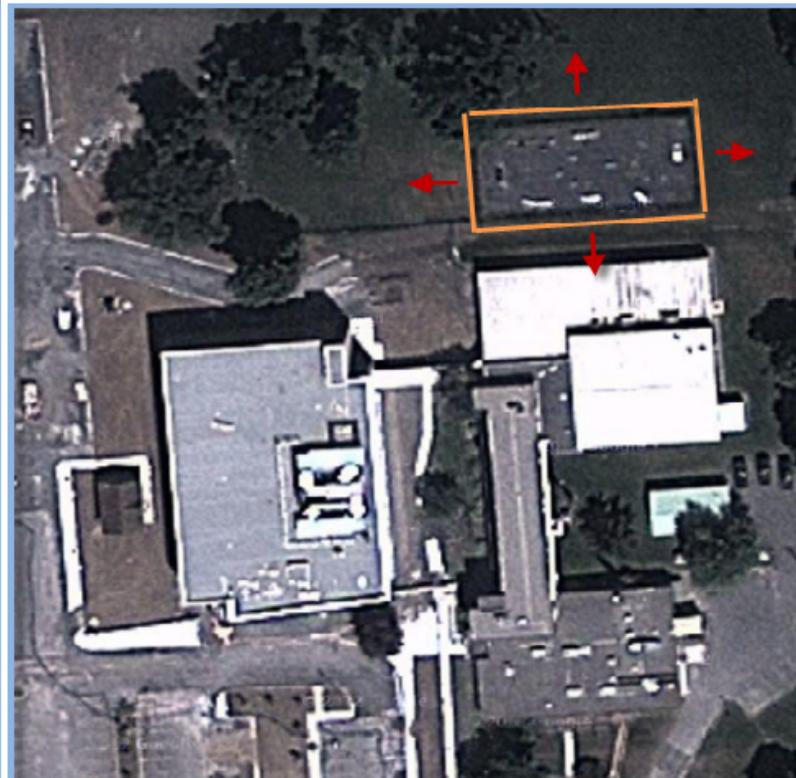
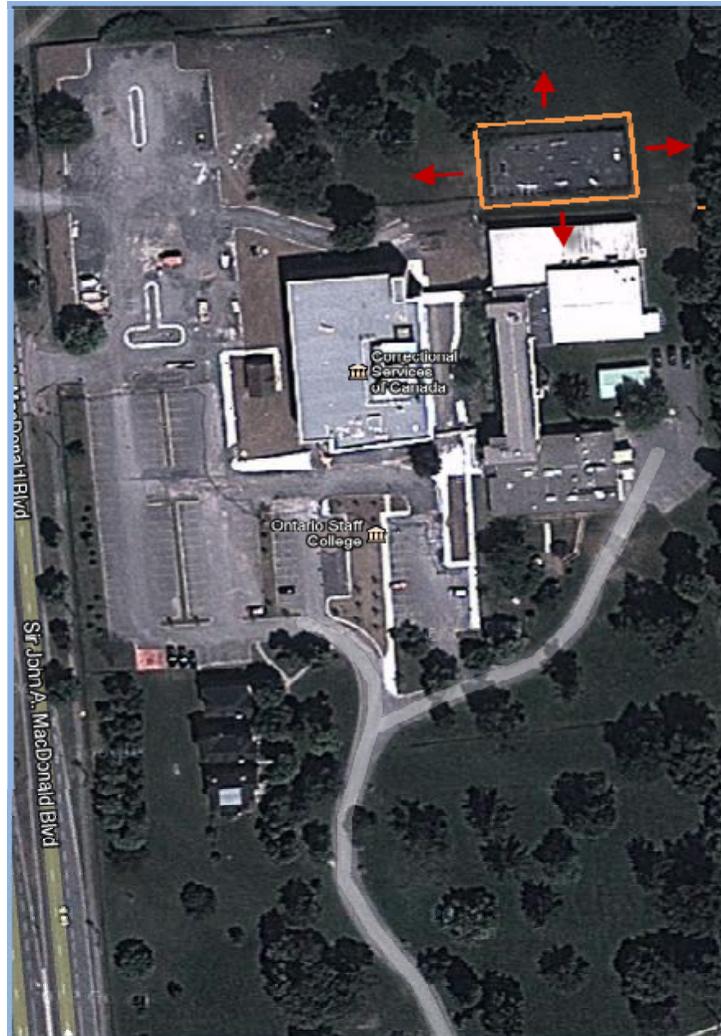
Annexe E – Domicile de la compagne du délinquant A - 555 King Street West, Kingston, ON K7L 4V7

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPH
Scénarios de démonstration et d'essai



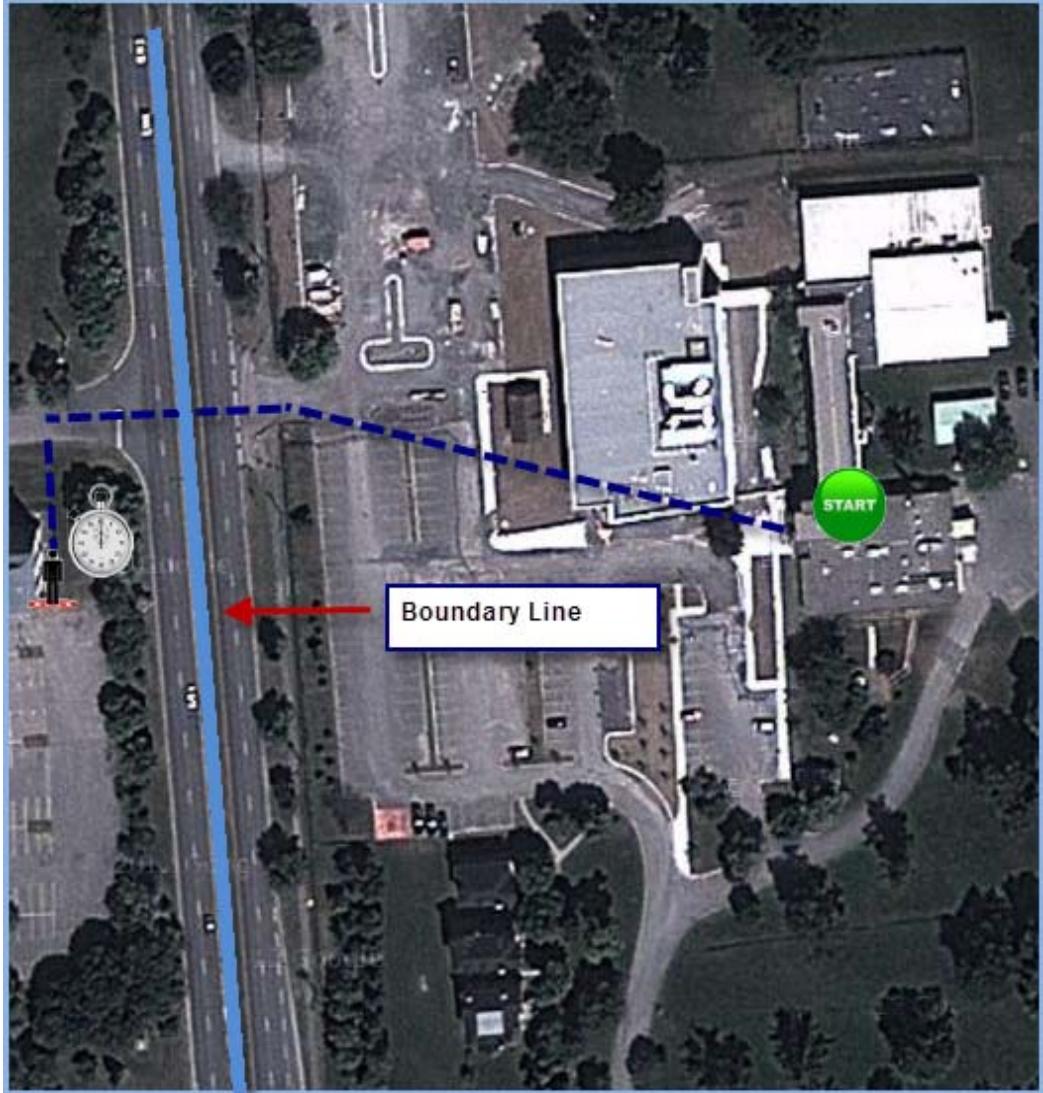
Annexe F – Élargissement de la zone de 5 mètres / 16 pi

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai



Annexe G – Sortie d'une zone d'inclusion

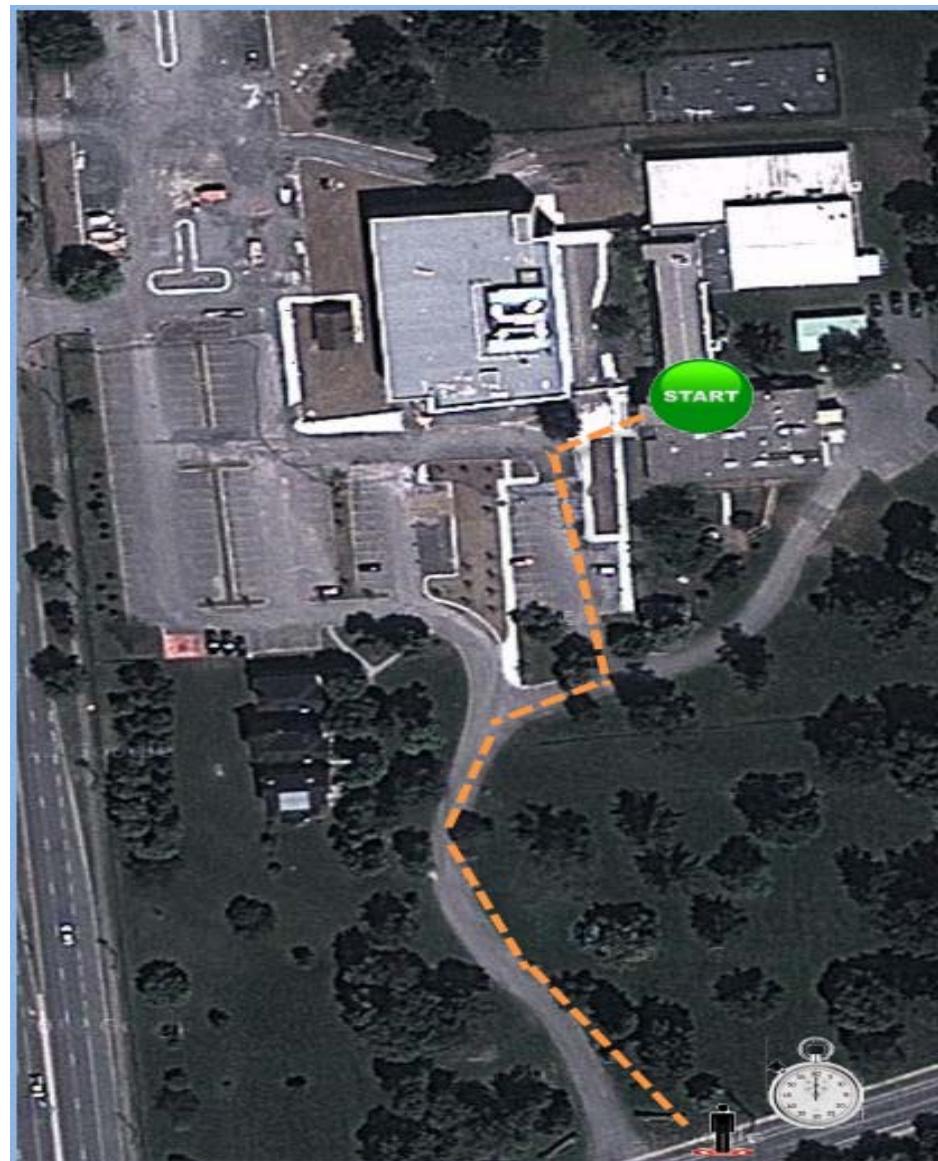
Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai



Boundary line = Limite de la zone

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

Annexe H – Proximité

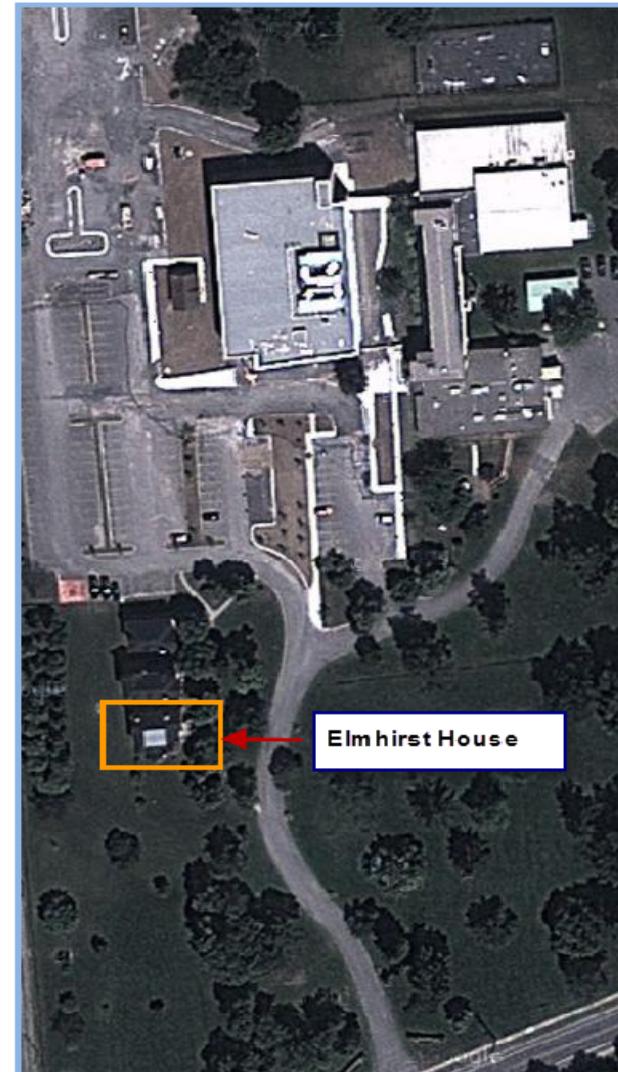


Annexe I – Façade d'Elmhirst House – 443 Union Street W, Kingston, Ontario K7L 4Y8

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai



Elmhirst House - Front View



Annexe J - Ciseaux médicaux jetables (conformes à 21 CFR 880.6280 (FDA))

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai



Annexe K – Séquence pour l'essai RF – Circuit de test

Service correctionnel du Canada
Demande de propositions SE-PPII
Scénarios de démonstration et d'essai

Elmhirts House (voir Annexe I)

